



> LE PAYS DE BRAY

Des trésors
et des richesses naturelles

“Le Pays de Bray, une identité paysagère
pleine de vie, avec ses villages
et ses sites naturels d’exception.”



« Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray est intégré au périmètre du Pays de Bray géographique, qui est situé sur deux régions : Picardie et Normandie.

Par conséquent, il se caractérise également par une spécificité géologique - un sous-sol argileux – et des paysages typiques de prairies et bocages.

Ces particularités sont le support de son identité et de son attractivité. La connaissance de ces dernières permet ainsi de mieux les préserver et les entretenir.

La mise en place depuis 2008 de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, par la Communauté de Communes du Pays de Bray, à l'attention des exploitants agricoles, est un moyen d'action concret en faveur de l'entretien des richesses naturelles du territoire. Ces mesures permettent aux agriculteurs d'adapter leur pratique aux spécificités des surfaces et milieux naturels sur lesquels ils interviennent.

Ce livret a alors comme finalité de présenter les richesses naturelles identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de contribuer à leurs protections et valorisations de manière durable. »

... Bonne lecture à tous.

Nadège LEFEBVRE

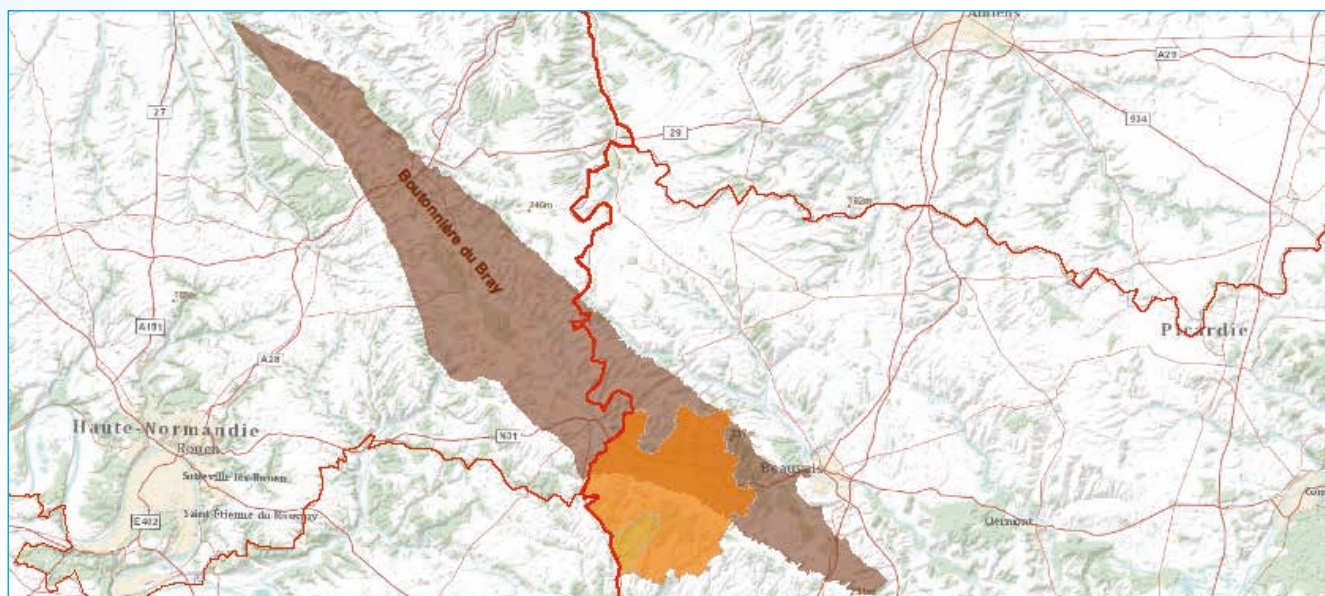
Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray

Le Pays de Bray

La Communauté de Communes du Pays de Bray

Le pays de Bray, est une région naturelle du Nord-Ouest de la France. Situé sur deux départements : l'Oise et de la Seine-Maritime, il constitue une bande d'une dizaine de kilomètres de large s'étirant sur environ quatre-vingt kilomètres entre Dieppe et Beauvais en passant par Neufchâtel-en-Bray. C'est une région de bocage, qui se caractérise par son sol argileux, favorable aux herbages pour l'élevage bovin et à l'industrie de la céramique et de l'argile.

« La partie du pays de Bray située dans l'Oise est appelée *Bray picard*. »



(Carte 1 : la boutonnière du Pays de Bray, entre Dieppe et Beauvais et la localisation de la Communauté de Communes du Pays de Bray)

Le Pays de Bray

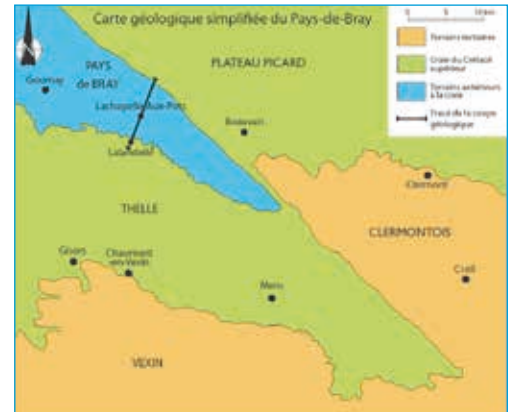
Ses caractéristiques géologiques

Le Pays de Bray : une structure tectonique majeure normando – picarde.

Les reliefs du Pays de Bray sont tantôt en pentes abruptes, tantôt constitués de plateaux qui dessinent une région en forme elliptique, qui lui a valu le nom de « boutonnière ». (cf. document 1).

Albert-Auguste de Lapparent (1839-1908), illustre figure de la géologie française et auteur en 1879 d'un ouvrage remarquable intitulé *Le Pays de Bray (mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France)*, définissait en ces termes ce paysage :

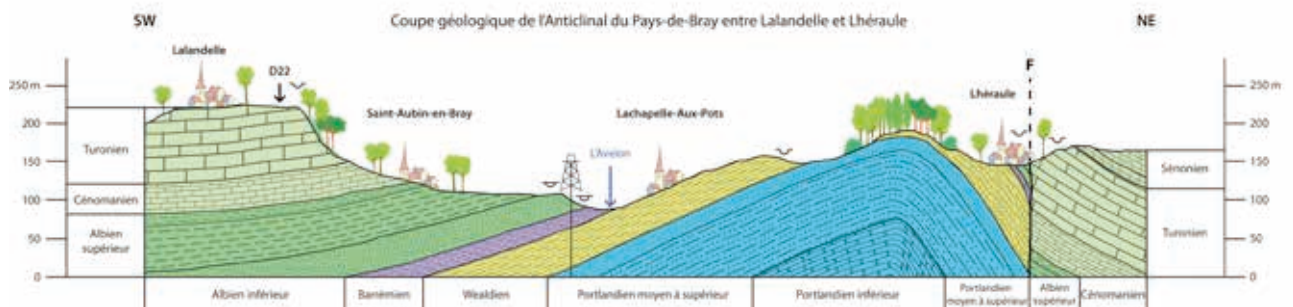
« C'est une large et profonde tranchée, au fond très irrégulièrement accidenté, ouverte au milieu des plateaux qui joignent la Normandie à la Picardie, et ayant, en gros, la forme d'une demi-ellipse, qui se termine en pointe, d'un côté, à Saint-Vaast, entre Neufchâtel et Dieppe, de l'autre, au hameau de Tillard, près de Noailles, au sud de Beauvais. »



(Carte 2 : la carte géologique simplifiée du Pays de Bray)

Cette structure particulière et originale est née de mouvements tectoniques déformant les couches géologiques du sous-sol en une vaste voute mieux connue sous le nom d'« Anticlinal du Pays de Bray ». Ce pli, étroitement liée au jeu d'une faille profonde de même direction (la faille du Bray) est aujourd'hui érodé. Il donne l'impression **d'une vallée étroite et encaissée, ourlée au Nord-Est et au Sud-Ouest par deux lignes de crêtes** (cuesta) constituées des craies massives turonienne et sénonienne entre lesquelles suinte une ligne de sources.

Ces craies blanches, pouvant contenir des silex, ont été depuis l'époque romaine essentiellement utilisées comme **Pierre à bâtir**, en témoignent les nombreux sites d'extraction dans cette région (cf. document 2 et 3, en vert).



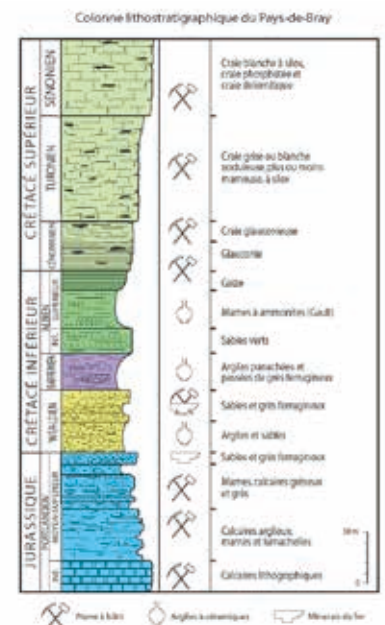
(Coupe : la carte géologique de l'anticlinal du Pays de Bray entre Lalandelle et Lhéraule)

Le pli, très asymétrique, laisse apparaître en son cœur, sous la craie, les terrains du Crétacé inférieur **couverts d'herbages et propices à l'élevage** (cf. documents 2 et 3, en jaune, mauve et vert foncé).

« Argiles, sables et grès ferrugineux du Crétacé inférieur ont été prospectés pendant des siècles pour l'industrie de la céramique et de la poterie (La Chapelle aux Pots, Saint Germer de Fly, Saint Germain La Poterie, Lhéraule), et comme minerai de fer. »

Au cœur de la dépression, une **succession de collines boisées** témoignent de la présence en profondeur des roches plus massives du Jurassique supérieur (grès à ciment calcaire, calcaires blancs bioclastiques) qui constituent la charnière de l'anticlinal (cf. document 2 et 3, en bleu). Ces niveaux encore plus anciens ont également été activement exploités pour le bâti.

(Graphique : la colonne lithostratigraphique du Pays de Bray)



Le Pays de Bray

L'exploitation de l'argile et l'industrie de la poterie en Pays de Bray Oise

Bray est un terme de l'ancien français signifiant « terrain humide », « lieu boueux » et « vallée ». Le mot *brai* est encore mentionné au XIIe siècle au sens de « boue », et reste encore vivant dans certains dialectes de langue d'Oïl au sens de « terrain humide ».

L'exploitation de l'argile du Pays de Bray

L'argile locale, de très bonne qualité, a permis de grandes productions, rythmées par la découverte de nouvelles techniques.

En Pays de Bray, toutes les conditions ont été réunies (bois, eau, argile) pour que s'implantent les premiers villages de potiers. Cette activité a débuté dès l'époque gallo-romaine.

Entre le XIe et le XIIIe siècle, plus de 200 ateliers sont installés le long de la faille de « la boutonnière du Pays de Bray ».

L'activité potière répondait alors aux besoins quotidiens avec la fabrication de la vaisselle (poterie usuelle).

Puis à partir du XIIIe siècle sont créés des émaux, appelés des plombures, à partir des déchets de plomb.

C'est aussi à cette époque qu'on a découvert que l'argile se vitrifiait pour donner le grès, à une cuisson de 1 250 à 1 300 degrés.

Au XIXe siècle, après une période de déclin, la poterie trouve un nouveau souffle dans la réalisation de fontaines filtrantes, sculptées avec une argile imperméable spécifique tandis que le gré est utilisé dans l'industrie chimique pour la fabrication des tuyauteries.

La construction traditionnelle

L'habitat rural s'y caractérise par l'utilisation du torchis et, depuis le XIXe siècle, de la brique, et de la tuile, qui a remplacé le chaume au début du XXe siècle, ainsi que l'ardoise d'Angers.

Les maisons brayonnes traditionnelles se caractérisent par des murs en torchis recouverts d'un lait de chaux, surtout dans la partie du pays de Bray picard, qui recouvrent souvent les colombages, à l'exception des poutres maîtresses.

La fabrication de la tuile s'est aussi très développée dans le pays de Bray picard.

La tuile dite «de Saint-Germain» (Saint-Germain-la Poterie, Oise) est réputée au XIXe siècle. Elle est remplacée au XXe siècle par la «tuile mécanique» des Tuileries de Beauvais, fabriquée à Saint-Paul. Cette tuilerie disparaît à la fin des années 1970.

La tuile des Ets Huguenot Fénel la remplace alors. Elle est fabriquée à Saint-Germer-de-Fly. Aujourd'hui, c'est l'entreprise Imérys Toiture qui utilise de l'argile locale pour la fabrication de ses tuiles.

La poterie aujourd'hui

Si le Pays de Bray conserve les marques de ce passé de céramistes – promenez-vous notamment dans le hameau d'Armentières de la Commune de La Chapelle aux Pots – une nouvelle génération d'artisans y fait vivre la tradition avec de nouveaux talents qui émergent, sur les traces d'Auguste Delaherche, Pierre Pissareff ou André Bouche dont les créations ont marqué l'histoire de la céramique et essaimé aux quatre coins de la planète. Le Musée de la Poterie à La Chapelle aux Pots retrace cet historique.



Pot à miel



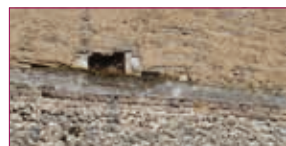
Pot à tabac à priser



Fontaine filtrante



Bouteilles d'encre



Mur en torchis sur mur de soubassement en silex



Tuile



Brique



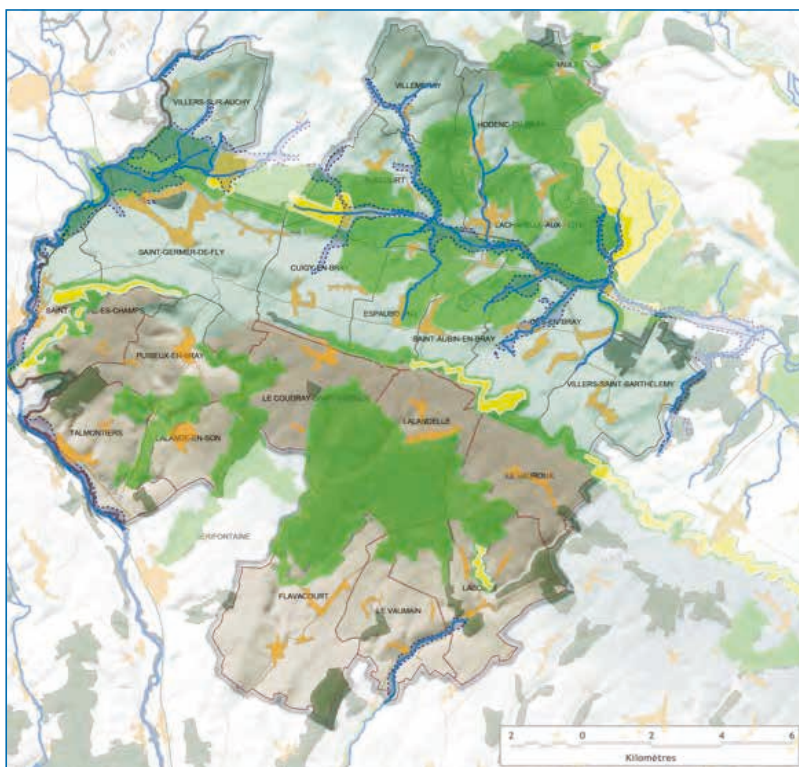
Plat et Masques – P. Pissareff

Son patrimoine naturel

Le Pays de Bray est un territoire écologiquement riche, mais fragile. Il est indissociable de l'exploitation de l'argile et de l'activité agricole, notamment d'élevage, et il recèle une richesse patrimoniale naturelle exceptionnelle.

Les milieux naturels sont variés, aquatiques et terrestres. Les rivières et leurs rus (ruisseaux) constituent les milieux aquatiques. Les milieux naturels terrestres sont composés, d'une part, par des zones humides comme des bois et des landes humides, des prairies humides et des mares, et d'autre part, par des pelouses calcicoles ou larris (coteaux crayeux), des forêts, des plaines cultivées, des prairies avec du bocage, etc.

C'est du fait de sa géologie que le Pays de Bray présente autant de milieux naturels.



• Les sites NATURA 2000

Ce sont des zones écologiques remarquables qui abritent des espèces végétales ou animales rares à protéger.




L'ensemble de ces sites constitue un réseau d'espaces écologiques européen : le réseau NATURA 2000.

• Les ZNIEFF

Ce sont des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui abritent des espèces végétales ou animales rares à protéger.

L'ensemble de ces sites constitue un réseau d'espaces écologiques national.

Carte 1 : les zones naturelles répertoriées et protégées (SCOT CCPB).

-  Pôle Majeur de Biodiversité Natura 2000
-  Pôle de Biodiversité – ZNIEFF
-  Cours d'eau & Zones Humides

- 5

Les rivières et leurs rus (ruisseaux)

Les vallées et leur réseau hydrographique à mentionner sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray sont celles de l'Avelon, de l'Epte à l'Ouest et de la Troesne au Sud avec l'un de ses affluents, l'Aunette, dont la source est sur le territoire de cette dernière (commune de Labosse).

L'Avelon, est la rivière la plus importante sur le territoire. Elle a gardé un caractère assez naturel, coule du Nord-Ouest au Sud-Est pour se jeter dans le Thérain à Beauvais. Il est alimenté par des eaux de multiples sources et rus qui descendent des versants du Haut-Bray (au nord) et de la cuesta du Bray (au sud). Ceux-ci, sont de qualité salmonicole (zone à truite).

Ainsi, dans ce site subsiste des prairies à Juncs à tépales aigus et Carvi verticillé (espèce exceptionnelle).

Au plan faunistique, sont également signalées des espèces remarquables, notamment des insectes (Agrion de Mercure, Caloptéryx vierge), des reptiles (Vipère péliade), des amphibiens ou encore des oiseaux (Martin pêcheur) et des chauves-souris (Grand murin, Vespertillons).



L'Aunette à Labosse et L'Epte à Talmonnières



Le Pays de Bray

Son patrimoine naturel

Les zones humides : des bois, des landes... des prairies et des mares

Les zones humides du Pays de Bray comprennent les zones prairiales marécageuses ou boisées situées en périphérie des ruisseaux et rivières. Cela intègre également des landes humides, des mares et des tourbières.

Ces zones tirent leurs spécificités de leur hydromorphie, c'est-à-dire de la présence quasi constante d'eau dans le sol, ainsi que de la présence de végétaux et animaux très spécialisés et parfois rares.

Des sites du Pays de Bray ont été aménagés pour permettre leur découverte.

Les bois et landes humides se situent vers le sud-est de la dépression du Bray où les sables acides et les grès ferrugineux reposant sur des argiles expliquent la présence de **boisements acidophiles**. Le relief tourmenté particulièrement arrosé par les vents d'ouest est à l'origine du caractère atlantique et sub-montagnard de ces boisements.

Vers le bas de versants et plus généralement dans la grande dépression de la boutonnière du Bray se développent plutôt les bois de chêne pédonculé à Molinie, parfois à sphaignes, côtoyant souvent des aulnaies acides.

Les plus beaux exemples de landes humides connus sont situés près de Blacourt, Villers-sur-Auchy et Saint-Germer de Fly.

Les prairies humides sont des surfaces herbeuses situées en zone alluviale. L'alimentation en eau de ces terrains est essentiellement assurée par une nappe libre plus ou moins proche de la surface. Ces prairies se développent sur des sols riches en alluvions et sont souvent inondées une partie de l'année.

On peut distinguer :

1. **les prairies fauchées** où se développe une végétation commune, mais diversifiée ;
2. **les prairies pâturées.**

Ces prairies sont des terrains de chasse privilégiés pour les chauves-souris et les odonates (libellules). Des insectes (papillon) s'y reproduisent.

La régression progressive de l'élevage a provoqué une baisse importante des surfaces en prairie.

Leur disparition s'est surtout effectuée au profit des cultures (maïs). L'apparition de boisements spontanés ou artificiels entraîne la fermeture et le morcellement des milieux.

« Le maintien de grands ensembles de prairies, peut-être assuré notamment par des mesures agri-environnementales. »

Les Mares

Les mares sont des étendues d'eau stagnante, de faible superficie (maximum de 2 000 m²), et de faible profondeur (jusqu'à deux mètres). Elles ont souvent été créées par l'homme. Il faut distinguer les mares permanentes, toujours en eau et les mares temporaires.

C'est l'habitat privilégié des amphibiens et reptiles (tritons, grenouilles, serpents, cistudes), des odonates (libellules), des insectes aquatiques (coléoptères tels que dytiques, notonectes...) et des oiseaux (canards, poules d'eau, etc.).

Les mares constituent un lieu d'abreuvement pour la faune sauvage.

Elles sont l'habitat (rives et eau) d'espèces végétales aquatiques : roseaux, iris d'eau, nénuphars.



Sphaigne



Lande



Bois humide – Blacourt



Prairies et landes humides
(Villers sur Auchy – St Germer de Fly)



Mare située à Ons en Bray

Les zones naturelles remarquables, non spécifiquement humides

Les forêts et bois

Sur le territoire du Pays de Bray, le plus grand massif forestier est la forêt de Thelle.

Les massifs boisés ont des intérêts indéniables sur les plans floristiques et faunistiques.

Sur le plan floristique, une grande diversité est observée. Celle-ci est liée aux différentes conditions édaphiques et aux variations d'exposition d'où la présence d'espèces remarquables parfois rares : Digitale jaune, Daphné à feuilles de laurier, Hellebore fétide, diverses orchidées, etc.

Sur le plan faunistique, le massif étant d'une superficie suffisamment importante sans être enclavé, il accueille une faune typiquement forestière qui y trouve l'espace vital nécessaire à son développement : Pic noir, Bondrée apivore, diverses chauves-souris, sangliers et cervidés, etc.

Outre ce rôle écologique, la forêt rend aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement : protection des eaux et des sols, lutte contre l'effet de serre (fixation durable du carbone dans les écosystèmes forestiers), prévention des risques naturels (inondation), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent), paysages et cadre de vie agréables.



Digitale jaune



Chevreuil



Lisière de la Forêt de Thelle

Les pelouses calcicoles ou Larris

Larris est un terme picard qui désigne les coteaux occupés par une végétation herbacée rase : les pelouses.

Les pelouses calcicoles constituent un écosystème pionnier exclusivement présent sur sols très calcaires (pauvre et sec), formé par une association de plantes vivant en structure stable de pelouse (les arbres n'y dépassent que très rarement le stade d'arbustes).

Ces pelouses calcaires se retrouvent essentiellement sur les coteaux des vallées.

Ces pelouses, jadis entretenues par des troupeaux de moutons, sont aujourd'hui devenues rares. Les seules rescapées sont des pelouses maintenues localement par des populations importantes de lapins ou devenues espaces de pâturage pour des bovins ou ovins sur quelques sites. -7



La Réserve Naturelle Régionale (RNR) des larris et Tourbières de St Pierre ès Champs

Larris de St Aubin en Bray

Elles hébergent une flore et une faune remarquables liées aux caractéristiques du milieu :

penne, exposition, faible épaisseur du sol sur substrat généralement très filtrant...

Parmi la flore, notons surtout la présence du genévrier et de multiples orchidées rares. Localement, de belles populations de parnassie des marais sont présentes – (espèce protégée en Picardie).

Les insectes dont l'activité est strictement dépendante du niveau d'ensoleillement, affectionnent particulièrement ces milieux de pelouses ouvertes.

Les groupes des orthoptères (criquets et sauterelles) et des lépidoptères (papillons) comme l'Argus bleu céleste sont particulièrement bien représentés.

Plusieurs espèces de chauves-souris fréquentent également ces pelouses et coteaux calcaires.

Des rapaces peuvent aussi être observés, comme le bondrée apivore, qui viennent y chasser les reptiles et autres petits mammifères.



Orchis Bouffon



Petite violette



Argus

Le Pays de Bray

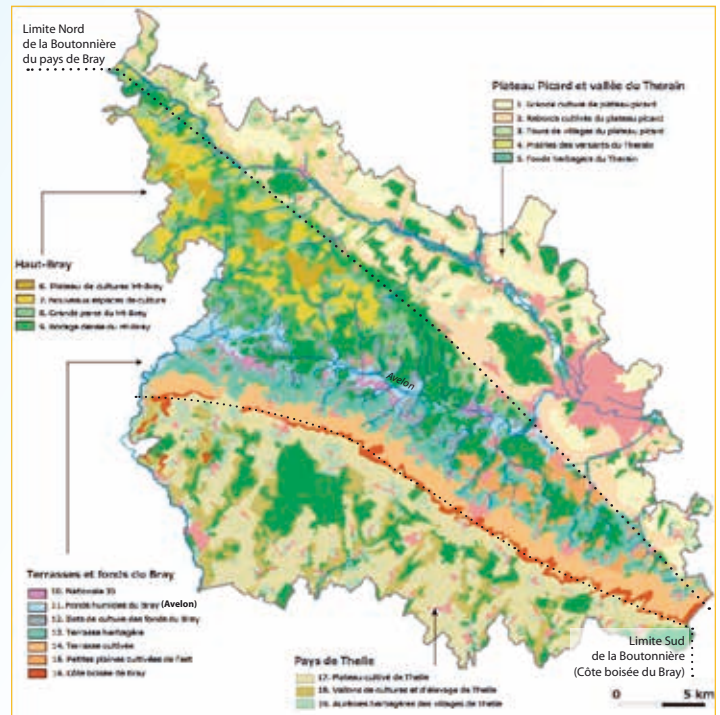
Le Paysage

Le relief et les types de sols sont effectivement liés à la géologie qui prend dans le Pays de Bray, comme cela a été évoqué précédemment, la forme d'une boutonnière.

Deux plateaux crayeux s'étendent de part et d'autre : le plateau Picard et le plateau du Pays de Thelle. La carte ci-contre couvre la moitié Est de la boutonnière, celle située en Picardie, dans le département de l'Oise.

Il faut considérer que le Pays de Bray ne se résume pas en un seul paysage, il est au contraire riche par sa diversité d'entités paysagères présentes sur un même territoire. Ce sont les caractéristiques physiques du sol qui jouent sur les utilisations agricoles et donc sur les paysages. Par conséquent, les unités de paysage épousent d'assez près les couches géologiques.

« Une grande diversité de paysages s'observe donc du Nord au Sud. »



Carte 2 : les paysages de l'Est de la Boutonnière du Pays de Bray.

Les entités paysagères du Pays de Bray Oise

Le Plateau picard.

Il est constitué de terrains crayeux recouverts de limons à silex et de limons des plateaux. Il est entaillé par la vallée du Thérain et de ses affluents. La grande culture domine.

Le Haut Bray

Il correspond au bombement central de la boutonnière. Les terrains calcaires, argileux et sableux alternent. Cet ensemble regroupe des paysages de bocage et de cultures liés à l'activité d'élevage bovin pour la production de lait et viande.

Les terrasses et fonds du Bray

Elles s'étendent du pied de la côte jusqu'aux Fonds du Bray : cultures sur les sols crayeux, herbages et bocage sur les sols argileux et sableux à proximité des villages, prairies humides et marais dans les fonds (vallée de l'Avellon, Ruisseau de Goulencourt). C'est également dans cette zone qu'est réalisée l'extraction de l'argile par l'industrie de la terre cuite.

La Côte boisée du Bray.

Très en pente, elle marque la limite sud de la boutonnière. Les bois ont remplacé les pelouses calcaires autrefois pâturées.

Le Plateau du Pays de Thelle.

C'est un plateau crayeux incliné vers le sud-ouest et entaillé de vallées sèches. La grande culture domine, associée parfois à l'élevage.

Les paysages du Bray résultent ainsi d'un riche passé d'herbe et d'élevage qui se traduit encore par la présence d'exploitations spécialisées dans la production bovine (lait et viande). Mais la proximité des grandes régions céréalières voisines, le Plateau Picard et le Vexin ont contribué à l'extension de la grande culture (céréales, colza, pois, betterave).



Le Plateau picard.



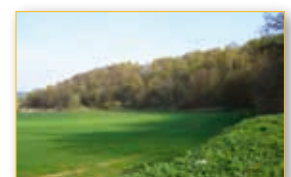
Le Haut Bray



Les terrasses



Le Plateau du Pays de Thelle



La Côte boisée du Bray

Le Paysage

Le paysage bocager est spécifiquement rencontré en Pays de Bray, notamment parce qu'il s'agit d'une région d'élevage. Le bocage est surtout présent dans le Haut-bray et dans les fonds du bray.

Les éléments constitutifs du bocage brayon sont caractéristiques et possèdent des fonctions biologique et écologique pour le territoire.



La prairie (en talweg)



La haie



L'arbre (têtard avec une touffe au sommet)



Le pré-verger



La mare

« La haie est notamment un élément majeur du bocage. »

Les rôles de la haie sont fonction de son implantation, de sa structure et des essences qui la composent.

L'effet brise-vent

C'est l'un des rôles premiers de la haie. L'efficacité de ce dispositif dépend à la fois du degré de « porosité » (suivant l'essence) de la haie, mais aussi de sa hauteur. La zone protégée peut atteindre 20 fois la hauteur de la haie.

L'effet filtre pour la qualité de l'eau et limitant de l'érosion pour la qualité du sol

La haie limite le ruissellement, l'érosion et les inondations, car elle fonctionne comme une barrière qui s'oppose au ruissellement de l'eau sur le sol. Elle ralentit l'écoulement, favorise l'infiltration en obligeant l'eau à descendre vers les nappes profondes qui alimentent alors de façon plus régulière les cours d'eau et stabilise les sols grâce à son système racinaire.

La haie filtre, car l'eau en s'infiltrant au niveau de celle-ci, se débarrasse de ses résidus (terre, produits phytosanitaires, azote), limitant ainsi la pollution des eaux de surface et souterraine.

Un abri pour la faune

Les haies exercent un rôle capital pour la faune et tout particulièrement vis-à-vis de l'avifaune : la haie fournit à la fois un abri pour la nidification et une source de nourriture (insectes, graines). Une corrélation a été établie entre les essences qui composent la haie et la diversité des espèces observées. -9

Un rôle économique

La haie a toujours fait partie de la microéconomie agricole (bois pour les bâtiments, le mobilier, bois énergie...). Aujourd'hui, si l'utilisation du bois redevient d'actualité, la haie permet aussi des économies d'eau et d'irrigation, car l'effet brise-vent limite l'évapotranspiration des plantes cultivées. Elle permet aussi de lutter contre le ruissellement et l'érosion.

Le paysage : une ressource réelle

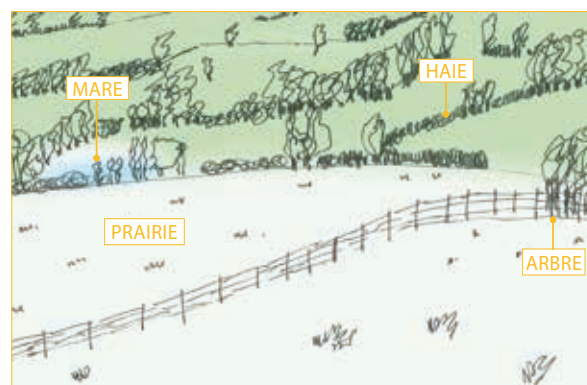
Les rôles attenants aux paysages dans leurs dimensions socioculturelle et structurante sont réels pour le territoire.

Le paysage est le reflet des activités humaines développées sur un territoire tout au long des périodes de l'histoire. Il est le résultat des relations étroites entre un territoire, des hommes et des femmes, des activités socio-économiques et une identité locale.

Le paysage ne se limite pas à ses dimensions biologiques ou physiques. Le paysage est autre chose qu'un simple espace géographique. Il ne peut être considéré isolément sans qu'il ne soit fait référence à l'ensemble des acteurs qui en profitent, qui l'entretiennent, qui le vendent, qui en font usage.

Le paysage est directement impacté par des secteurs d'activités telles que : routes, aménagement du territoire, agriculture, environnement. Il n'est pas la simple juxtaposition des ressources de base (sol, forêt, eau, patrimoine bâti...), mais un savant mélange géré et modifié par l'activité humaine, notamment agricole.

De fait, les agriculteurs jouent un rôle prépondérant dans la création paysagère. Les agriculteurs façonnent la trame du paysage par la taille et la forme des parcelles qu'ils cultivent et par leurs aménagements : haies, fossés, clôtures, points d'eau. Les labours, les cultures, les récoltes ou la présence des troupeaux animent le paysage.



Carte 2 : les paysages de l'Est de la Boutonnière du Pays de Bray.

Le Pays de Bray

L'agriculture, une histoire ancienne

Les paysages du Pays de Bray sont le reflet des caractéristiques à la fois géologiques et des activités humaines développées en territoire brayon tout au long des périodes de l'histoire.

« Il existe des relations étroites entre un territoire, des hommes et des femmes, et une identité locale. »

L'agriculture au cours des périodes historique

- **Le néolithique** : première agriculture itinérante après défrichage, implantée sur les coteaux des vallées puis en bordure de plateau. La domestication des animaux et des plantes permet la sédentarisation de l'agriculture.
- **L'époque des peuples « Gaulois »** : installations de grandes fermes. La sédentarisation de la population s'accompagne d'un défrichement continu qui ouvre progressivement le paysage forestier.
- **La période gallo-romaine** : développement des réseaux de voies romaines qui permettent de communiquer entre les villes et région. Croissance démographique, défrichements massifs, développement de l'agriculture avec l'introduction des céréales (blé, orge).
- **Le Haut Moyen Âge (1140 à 1240)** : édification de nombreuses cathédrales (dont St Germer de Fly), constitution de grands domaines, construction de hameaux et villages le long des axes défrichés d'où les villages-rues.
- **La dynastie des Capétiens** : le défrichement se poursuit et l'habitat rural est en majorité groupé autour des églises ou des châteaux.
- **La révolution** : création des départements en 1790. Le régime forestier est instauré et transformera les forêts royales en forêts domaniales.
- **Le XIXe et le XXe siècle** : spécificités des territoires de par leurs activités économiques, leur architecture et les matériaux locaux. Les rapports entre rural et urbain se polarisent peu à peu. Spécialisation des régions agricoles.
- **La période récente** : modernisation du paysage agricole (mécanisation, spécialisation agricole, Accroissement des surfaces parcellaires par remembrement, etc.), avec maintien de la polyculture-élevage sur les espaces où la grande culture est impossible, aménagements routiers, urbanisation des vallées, exode rural.

Ainsi, chacune de ces périodes a laissé son empreinte sur le territoire et ses paysages et cela se poursuivra pour les périodes à venir.

L'agriculture, aujourd'hui

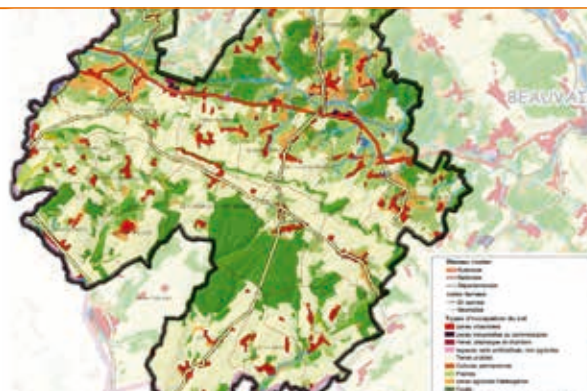
Malgré les transformations du secteur, la place territoriale et sociale de l'agriculture est encore importante dans le Pays de Bray. Elle joue un rôle primordial dans l'occupation du territoire, la structuration des paysages, l'organisation du bâti et l'implantation des villes, des bourgs et des villages.

En outre, dans ce territoire, elle reste **une activité économique importante (11% des emplois), créatrice de productions et de richesses**

L'organisation de l'espace sur le territoire

En 2006, la répartition des surfaces du territoire du Pays de Bray était la suivante :

- En rouge = 871 ha de territoire artificialisé, soit 3,8 % du Pays de Bray, en progression de 1 % depuis 1990.
- En orange, vert clair et vert pâle = 17 174 ha de terres agricoles, soit 76,2 % du territoire ; une diminution de 207 ha est enregistrée entre 1990 et 2006.
- En vert foncé et jaune = 4 456 ha de surfaces de forêt et milieux naturels ; soit 19,6 % du territoire.
- En violet = 30 ha de zones humides ; soit 0,1 % du territoire.
- En bleu = 25 ha de surface en eau, soit 0,1 % du territoire.



Un élevage important, mais pas dominant

La Communauté de Communes du Pays de Bray comportait en 2000, 5082 ha (209 exploitations) de superficies toujours en herbe, soit 36 % environ de la Surface Agricole Utilisée (SAU).

Le Pays de Bray, d'un espace agricole mixte (50 % de terres labourables cultivées/50 % de prairies d'élevage) est devenu un territoire à dominante de grande culture (63 % de la surface).

Aujourd'hui, l'agriculture est toujours en cours de mutation. Elle est une activité dont l'importance territoriale est plus grande que son importance économique directe.

En conséquence, ses évolutions impactent directement l'environnement du territoire (cycle de l'eau, biodiversité, paysages, etc.) et l'attractivité résidentielle liée au cadre de vie.

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

Depuis 2008, la Communauté de Communes est opérateur pour la mise en place de **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)** sur le territoire du Pays de Bray.

Avec le développement des mesures agro-environnementales territorialisées et le maintien de la diversité des productions, ce sont des moyens forts qui sont activés au service de l'attractivité du territoire dont le caractère rural et l'ambiance préservée constituent des atouts importants.

En 2012, ce sont 42 exploitations du territoire qui sont engagées, depuis 2008, dans la mise en œuvre de MAET. Elles assurent la mise en place de pratiques et d'aménagements compatibles avec les préoccupations environnementales identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray : une baisse des quantités de phytosanitaires et fertilisants utilisés, un entretien des éléments du paysage, ou encore un entretien des éléments naturels intervenant dans le maintien de la qualité de l'eau.

L'entretien des éléments constitutifs du paysage et la limitation des pollutions agricoles de l'eau

Cette opération est réalisée avec un financement multiple provenant, de l'Europe, du Conseil régional de Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Elle s'appuie également sur un accompagnement technique, des agriculteurs volontaires, effectué par la Chambre d'Agriculture de l'Oise.

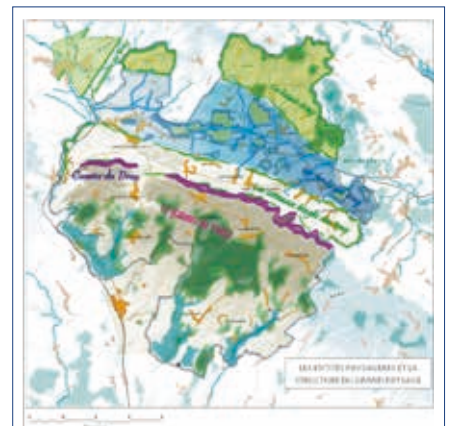


L'enjeu « Prairies et Paysages » - sur l'intégralité du territoire de la CCPB

Afin d'accompagner les agriculteurs dans la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des éléments structurants du paysage (prairies, haies, mares, talus, muret, chemin...), plusieurs mesures sont proposées pour l'enjeu « Prairies et Paysages » qui concerne tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Les pratiques et aménagements réalisés par les exploitations agricoles afin de mettre en œuvre ces Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET) sont :

- **Les mesures « Herbe »** : création et entretien d'un couvert herbacé, limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie, entretien des vergers hautes tiges.
- **Les Mesures « Éléments fixes »** : entretien de bosquets, des haies, de ripisylve, d'arbres isolés ou en alignement, de talus enherbés, des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, ou encore restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau.
- **Les mesures « Grandes cultures »** : réduction des traitements phytosanitaires, conversion à l'agriculture biologique, création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique, ou encore création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique.



Carte 4 : les entités paysagères - CCPB.

- 11

L'enjeu « Zones Humides »

L'enjeu « zones à dominante humide » - Enjeu « Directive Cadre sur l'Eau (DCE) – zones humides » a comme objectif un accompagnement des exploitations agricoles pour qu'elles adaptent leurs pratiques culturales.

Ces mesures visent à préserver ou rétablir la qualité de l'eau. Elles permettent de répondre à des menaces localisées en priorité sur les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) et dans les bassins versants prioritaires au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

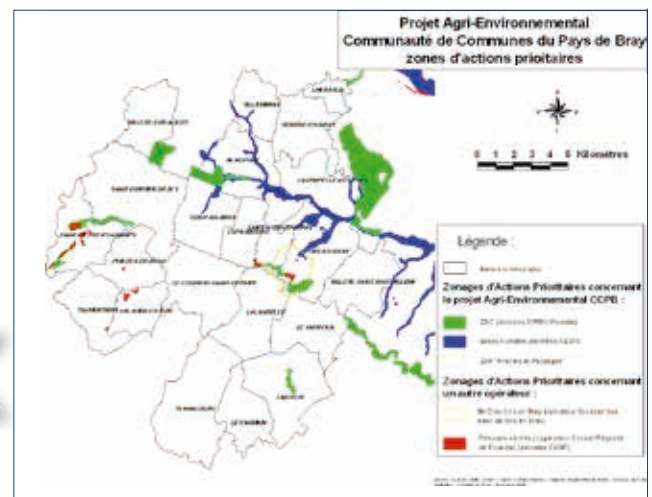
Les mesures phares de cet enjeu sont : **les mesures « Herbe » et les mesures « Éléments fixes »**.

Les résultats des Mesures Agro-Environnementales en Pays de Bray

Les **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)** ont notamment permis en 2009 et 2010, l'entretien donc la protection de :

- 102 arbres, / 1,6 km de fossés / 53 km de haies (avec un entretien sur 1 ou 2 côtés) / 58 mares / 16 ha de pré-verger / 410 ha de prairies avec une limitation de fertilisation

Cette opération (MAET) se poursuivra en 2012-2013.



L'enjeu « Zones Humides » - en bleu sur la carte



Participation Financière : FEADER /Europe – Région Picardie
 Bibliographie : DRSAD – INRA / CCPB/Atlas des Paysages de l'Oise
 Rapports de Recherche/Arbres et Haies en Picardie-2006
 La revue Parlementaire / Wikipédia / L'EIE
 Document du SCOT du Pays de Bray
 Institut Polytechnique LaSalle – Y. VAUTIER
 Rédaction : Eloïse BERTOGLI - CCPB
 Crédits Photos : V. SMAGACZ – CDA Oise & CCPBB
 Réalisation : L'œil carré & CCPB

